

2020_05_07_CHSCT21_PRA_en_dessous_de_tout _____	3
2020_05_05_CTL_DI_BFCCVL_PRA_progressivite_acceleree _____	5
2020_03_18_DI_BFCCVL_conf_tel_Covid-19 _____	7

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail Plénière du 7 mai 2020

En-dessous de tout !!

La séance du 7 mai avait exceptionnellement lieu en audioconférence, ce qui signifie près de 7h passées au téléphone pour essayer de tout mettre à plat. Excepté un point concernant le budget, il n'y avait pas de vote à mener pour vos représentants du personnel, mais d'importantes discussions à propos des **Plans de Reprise d'Activité (PRA)** des trois administrations, dont celui des Douanes de Côte d'Or.

Les organisations syndicales ont trouvé à l'unanimité que la PRA Douane était largement insuffisant, voire en-dessous de tout pour Solidaires. Principalement pour trois raisons :

- **la "progressivité" de reprise d'activité**, claironnée partout et tout le temps depuis plusieurs jours, et exigée officiellement par gouvernement et DG, ne semble **pas valable** pour la Côte d'Or.

- **le matériel** (équipement de protection individuel - EPI (c'est-à-dire gants, masques, visières), gel hydroalcoolique, plexiglas etc.) est présent en **quantité insuffisante et/ou pas encore arrivé**. Les masques notamment, ne sont toujours pas là au moment où nous écrivons, soit le 11 mai jour de "reprise" d'activité.

- **l'organisation du travail laisse à désirer** : par exemple en OpCo, la disposition des bureaux ne respecte pas toujours ce qui est demandé par le Ministère et dans certains services, tout le monde est en présentiel; en Surv, la reprise du travail se fait comme si de rien n'était - rythme, missions, contrôles, c'est comme avant le 17 mars...

Nous sommes toujours en période de crise sanitaire pourtant !

Les principaux points d'achoppement

- **Densité des agents en présentiel, EPI, gel hydroalcoolique, plexiglas, placement des bureaux, c'est non !** : les représentants du personnel énumèrent tout ce qui semble primordial de mettre en place dans un PRA, tout ce qui ne l'est pas dans celui de Côte d'Or ; et de ce fait, nous pointons tout ce qui est à revoir. **La présidente de l'instance -également DR de Bourgogne- affirme qu'il lui tient à coeur que vos représentants lui fassent remonter tout ce qui devra être amélioré.**

Nous disons chiche ! Mais aux dernières nouvelles, le compte n'y est pas. Les paroles et les actes ne se sont pas rejoints (pour l'instant?).

A vous aussi, agent.es, de nous tenir informés de ce que vous voulez voir amélioré. Contactez les membres du CHSCT 21, c'est important. La reprise progressive de l'activité, pourquoi pas, mais pas dans n'importe quelles conditions !

- **Deux éléments nous apparaissent comme primordiaux :**

1) Pour la SURVEILLANCE (mais pas que) :

L'inspecteur Santé et Sécurité au travail nous annonce que les **masques FFP2** ne seront pas distribués/renouvelés, car ils sont toujours officiellement réservés uniquement pour le personnel hospitalier. Donc pour les brigades ayant la "chance" d'avoir des **FFP2 périmés**, elles finiront leurs derniers lots et ensuite ... on verra bien.

En fait, la Préfecture va distribuer (quand? est-ce déjà fait dans certains endroits?) des masques **MAIS** ce seront des masques chirurgicaux.

Petit rappel fait par le Médecin de Prévention : les FFP2 protègent le porteur et l'interlocuteur des particules, même petites; les chirurgicaux protègent seulement la personne en face, car ils retiennent le projections, mais le porteur du masque n'est pas protégé.

2) Pour les OpCo (mais pas que) :

A propos de **l'accueil du Public et du plexiglas**, le principe de base qui n'a pas cessé d'être répété pendant la séance par tous.tes les directeurs.trices présent.es, c'est : **"pas de protection, pas d'accueil du public"**.

Vraiment ? Vos représentants entendent cela comme valable pour tous.tes les collègues, et nous l'étendons à tous.tes les collègues : pas de protection, pas d'action (contrôle, réception, missions...).

Pour Solidaires aux Finances,
Agnès Marceaux, suppléante au CHSCT 21

Une progressivité....accélérée

Ce **Comité Technique des Services Déconcentrés** avait pour unique sujet le Plan de Reprise d'Activité (PRA). Pour SOLIDAIRES, il ne s'agit pas d'« **aller travailler quand on le peut** », mais d'« **aller travailler quand c'est impérieux** ». Nous souhaitons que l'exception reste le travail en présentiel et que le télétravail soit le principe de base lorsque c'est possible, et non l'inverse. La Direction Générale elle-même est sur la même longueur d'ondes (incluant le travail fait sur Mercure).

Les principales annonces

- **Une reprise "progressive"** : c'est comme ça que cela nous a été présenté, mais ce n'est pas tout à fait ce qui en ressort d'après nous. Il s'agit d'une reprise progressive.....de toutes les missions Douane. Mais en veillant à garantir la santé et la sécurité des agents.

- **Deux conditions à la reprise**

1) que la capacité d'accueil des locaux le permette : la norme 4m2 par pièce et par agent devra être respectée. Cela déterminera le nombre d'agents qui pourra être accueilli. Une étude préparatoire suivant cette « norme » a été menée afin de pouvoir appliquer à l'intérieur des locaux, entre collègues, les règles de distanciation physique (AG-CO) ou en prenant en compte la surface des vestiaires FH et le fait que les agents ne se croisent pas (SU).

2) que les agents individuellement le puissent à compter du 11 mai : reprise ou non des écoles, crèches, les moyens de transport, etc.

En fonction de toutes ces variables une cote de service "prévisionnelle" doit être faite.

- **Situation administrative des agents à partir du 11 mai** (jusque fin mai). Le télétravail doit cependant être privilégié ; tout le monde s'accorde sur ce point.

- **ASA "garde d'enfants"** : sans justificatif jusqu'à fin mai. Possibilité de "panachage" entre télétravail et garde d'enfant mais par demie-journée ou sur une semaine.

- **ASA "personnes fragiles"** (cf.la liste officielle des affections) : contact avec le médecin traitant, spécialiste ou médecine de prévention pour faire évaluer la capacité à reprendre le travail (en présentiel et/ou en télétravail ou maintien en ASA).

- **ASA "confinement"** : c'est-à-dire les agents dont les missions ont été définies comme non essentielles dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ces ASA ont vocation à ne pas perdurer après le 11 mai puisque la situation sanitaire est censée s'améliorer. Donc retour au travail en présentiel.

- **Environnement de travail des agents**

1/ L'aspect sanitaire : un nettoyage approfondi des locaux est prévu. Les agents aussi devront participer avec les lingettes et produits désinfectants fournis. Les préfets devraient distribuer des masques (quand?). Des parois en plexiglas ont été commandées. En SU les équipements de protection individuelle sont la seule parade efficace ; la distanciation physique étant très difficile à respecter. L'idéal serait d'avoir des masques FFP2.

2/ Matériel dédié au télétravail : les agents placés en position de télétravail "continu" dès le confinement ou à partir du 11 mai, auront un ordinateur, portable ou fixe (très peu de portables restent disponibles cependant). Possibilité évoquée par la DI d'emmener, sous conditions, son ordinateur fixe.

- **Missions de contrôle**

1/ les missions réalisées suivant le Plan de Continuité d'Activité (PCA) sont maintenues en CO et SU (contrôles des normes....).

2/ s'ajouteront désormais progressivement celles, classiques, d'avant-confinement (fret express, contrôles ex-post 1 et 2 faits par les bureaux et le SRE, contrôles autoroutiers...).

Compte-rendu de l'audience téléphonique DI – OS sur le Covid-19 18 mars 2020

La Directrice Interrégionale avait souhaité rencontrer les différentes OS (CFDT-CFTC-CGT-SOLIDAIRES-USD/FO et UNSA) par le biais d'une conférence téléphonique individuelle afin de faire un point sur la pandémie et les moyens que l'administration met en œuvre dans ce cadre.

I – Premières consignes de la DG

Aujourd'hui en début d'après-midi a été envoyé aux agents un Flash Agents donnant quelques indications sur le Plan de Continuité des Services que les DI doivent décliner et appliquer (missions prioritaires en SU et en CO).

À ce document était joint la fiche rédigée par un Médecin de Prévention (MP).

II – Le Plan de Continuité des Services (PCS) de la DI

Ce PCS finalisé au niveau de la DI va être décliné par DR afin de tenir compte des réalités/contraintes locales. Une note sera faite et diffusée le 18 ou le 19/03 aux agents pour le présenter.

1/ Concernant la Surveillance, 2 missions sont jugées prioritaires au niveau de la DI avec en complément une troisième jugée secondaire :

- la tenue des PPF,
- la lutte anti-terroriste.

Les effectifs doivent être affectés en priorité à ces 2 missions à l'exclusion de toutes les autres.

Si, compte-tenu des effectifs disponibles, ces 2 missions peuvent être réalisées et que des agents restent disponibles, une troisième peut être mise en œuvre :

- la LCF

La mission LCF devra, pour être mise en œuvre, répondre à 3 critères :

- avoir les effectifs requis sans remettre en cause les missions prioritaires,
- que les agents disposent des Équipements de Protection Individuelle, EPI (*gants, masques, lingettes, gels hydroalcooliques*) en nombre suffisant,
- police et justice devront pouvoir assumer les suites de contentieux réalisés par la Douane.

Si, passé toutes ses missions, il reste encore du temps et des effectifs, des missions de Surveillance Générale destinées à rassurer la population pourront être organisées (= missions d'ilotage).

Par contre la DI rappelle que suite aux instructions du Ministre, **les douaniers n'ont actuellement pas vocation à contrôler les attestations de déplacement dérogatoire.**

2/ Concernant les AG-CO, 2 missions sont jugées prioritaires au niveau de la DI :

- le dédouanement (assurer la fluidité des flux en axant les contrôles sur les BDU et les normes,
- les remboursements (avec en prime pour la DI le paiement des fournisseurs).

Là encore il faudra des effectifs dédiés avec des agents désignés par les DR sur ces 2 missions prioritaires.

Pour que ces missions soient assurées 2 possibilités :

- soit en télétravail (fourniture d'ordinateurs portables – une livraison a été faite à Orléans le 17/03),
- soit en présentiel en effectuant une rotation des effectifs.

Celles et ceux qui ne sont pas en missions prioritaires mais qui ont accès à un ordinateur seront en télétravail ; sinon recours aux Autorisations Exceptionnelles d'Absence (AEA).

Les AEA peuvent être attribuées pour les gardes d'enfant(s) de moins de 16 ans ou en cas de santé fragile (*les MP ont édité une liste restrictive de personnes pouvant en bénéficier pour raison médicale*).

La DI y a ajouté une troisième catégorie celles des aidants d'un parent isolé et seul. Les cas pouvant relever de cette catégorie lui sont remonté VH (CS, div et DR) sans entrer dans les détails mais avec juste les explications nécessaires pour pouvoir accorder ou non les AEA.

En cas de doute sur sa santé et suite à l'apparition de symptômes tels que de la fièvre ou une toux, il faut consulter sans attendre son médecin généraliste et se plier à ses préconisations. Si cela implique de rester chez soi, l'agent bénéficiera soit d'AEA, soit de CM mais devra rester chez lui. Il faut éviter la contamination de services/unités entières.

III – Remarques de SOLIDAIRES Douanes

Lors de cette « audience », SOLIDAIRES es revenue sur certaines thématiques soulevées par ce PCS et ses futures déclinaisons locales.

Parmi celles-ci le visa des Bordereaux de Vente à l'Exportation (BVE). La DI va faire remonter cette question en lien avec la venue, importante, de Suisses venant faire leurs courses en France. Ce qui accroît les risques de contacts avec les collègues de la SURV.

Autre problématiques remontées par SOLIDAIRES suite à des interventions de collègues, la question des mobiles et des effectifs requis pour ce faire en BSI, des EPI, des moyens de locomotion si 2 agents seulement peuvent voyager ensemble, la question des espaces confinés et des escouades à 3 agents (*aubettes...*).

La DI va décliner le PCS de la DI par DR et ce sont les Directeurs (ce qui est logique) qui vont affiner en prenant en compte ces questions. La situations pourrait donc varier d'une DR à l'autre.

Concernant les mobiles, celles-ci ne seront possibles que si les 2 premières missions, prioritaires, sont réalisées et si des effectifs restent disponibles avec des EPI.

Concernant d'éventuelles réquisitions des préfets, celles-ci pourraient toucher les stocks de masques et de gants dans des zones infectées et démunies (*cf. Grand Est*). La DI a d'ors et déjà fait savoir que des stocks minimums seraient conservées par les services/unités compte-tenu des missions effectuées. Nos stocks en masques et gants seraient suffisants ce qui n'est pas le cas pour le gel hydroalcoolique (*des bonbonnes d'eau savonneuse pourraient pallier le manque ; reste à en trouver*).

Pour le moment il n'est pas question de réquisitionner des agents pour seconder les forces de l'ordre.

Pour SOLIDAIRES, ces missions prioritaires mettent en contact les douaniers CO-SU avec des usagers potentiellement porteurs du Covid-19.

L'État fait le choix d'exposer ses fonctionnaires avec des moyens de protection limités à un moment où un confinement est décrété. C'est contradictoire et porteur d'incompréhension pour les agents.

Certaines questions restent encore en suspens (BVE – *même si pour nous cette mission n'est pas prioritaire et accroît les risques de contamination*) ou devront être tranchées par les DR dans les déclinaisons locales du PCS.

Si les agents s'estiment en danger immédiat lors de leurs missions, **ils doivent faire jouer leur droit de retrait**. S'ils sont malades ou souffrent de problèmes de santé, ils doivent avertir leur hiérarchie et rentrer chez eux. La santé prime sur la LCF !!

Si des thématiques avaient été oubliées, merci de bien vouloir faire remonter vos questions à :

solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr